

MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ
DIRECTION GÉNÉRALE DE LA SANTÉ
CENTRE DE CRISE SANITAIRE

DATE : 09/07/2021

REFERENCE : MINSANTE N°2021_91

OBJET : STRATEGIE DE MAITRISE DE LA QUALITE DE L'AIR INTERIEUR DANS LES ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC ET RECOMMANDATIONS GRAND PUBLIC EN MATIERE D'AERATION, DE VENTILATION, DE CLIMATISATION ET DE CHAUFFAGE EN PERIODE D'EPIDEMIE DE COVID-19.

Pour action ☒

Pour information ☒

Mesdames, Messieurs,

Dans le contexte de l'épidémie à SARS-CoV-2, au regard des connaissances scientifiques disponibles et sur la base des récentes expertises du Haut Conseil de la santé publique (HCSP)¹ et de l'Institut national de recherche et de sécurité (INRS)² notamment, en complément des mesures barrières, la maîtrise de la qualité de l'air intérieur (QAI) constitue un élément essentiel de prévention afin de réduire le risque de transmission du SARS-CoV-2. Cette maîtrise de la QAI consiste à assurer, quel que soit le contexte, un renouvellement régulier de l'air dans tous les espaces clos au moyen d'une aération (ouverture des ouvrants donnant vers l'extérieur) et/ou d'une ventilation naturelle ou mécanique, afin d'apporter de l'air "neuf"/venant de l'extérieur et d'évacuer vers l'extérieur l'air ayant séjourné à l'intérieur.

Afin d'assurer la déclinaison des récentes expertises scientifiques en matière de renouvellement de l'air intérieur, vous trouverez en annexe du présent MINSANTE les deux documents suivants que je vous remercie de bien vouloir diffuser à vos partenaires locaux :

- Annexe 1 : « Maîtrise de la qualité de l'air intérieur dans les établissements recevant du public (ERP), dans le contexte de l'épidémie de COVID-19 ». Cette fiche s'adresse plus particulièrement aux gestionnaires d'ERP et propose une stratégie de maîtrise de la qualité de l'air intérieur des locaux accueillant du public dans le contexte de l'épidémie de COVID-19 ;
- Annexe 2 : « Recommandations en matière d'aération, de ventilation, de climatisation et de chauffage en période d'épidémie de Covid-19 ». Cette fiche destinée au grand public actualise les recommandations en matière d'aération, de ventilation, de climatisation et de chauffage en période d'épidémie de Covid-19.

Nous tenons à vous remercier pour votre mobilisation.

Pr. Jérôme Salomon
Directeur Général de la Santé

Signé

¹ Avis du HCSP du 28 avril 2021 relatif à l'adaptation des mesures d'aération, de ventilation, et de mesure du dioxyde de carbone (CO₂) dans les établissements recevant du public (ERP) pour maîtriser la transmission du SARS-CoV-2 et avis du HCSP du 14 mai 2021 et du 21 mai 2021 relatif au recours à des unités mobiles de purification de l'air dans le cadre de la maîtrise de la diffusion du SARS-CoV-2 dans les espaces clos

² Fiche pratique de sécurité ED 149 « Ventilation, chauffage et climatisation : quelles précautions prendre contre la COVID-19 » publié par l'INRS (version en ligne de janvier 2021)